

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTON, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à CAHORS | Départs de CAHORS | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PARIS |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 10 h. 25 ^m matin. | 6 h. 35 ^m matin. | 8 h. 42 ^m matin. | 9 h. 22 ^m matin. | 9 h. 40 ^m matin. | 12 h. 19 ^m matin. | 4 h. 7 ^m matin. | 12 h. 38 ^m matin. | 11 h. 45 ^m matin. |
| 5 h. 1 ^m soir. | 12 h. 55 ^m soir. | 2 h. 37 ^m soir. | 3 h. 52 ^m soir. | 4 h. 18 ^m soir. | 5 h. 17 ^m soir. | 8 h. 40 ^m soir. | 5 h. 45 ^m soir. | 4 h. 39 ^m soir. |
| 10 h. 27 ^m » | 5 h. 45 ^m » | 7 h. 40 ^m » | 9 h. 27 ^m » | 9 h. 55 ^m » | — | 4 h. 44 ^m matin. | 11 h. 7 ^m » | 2 h. 30 ^m soir. |

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 18 Mars.

C'est aujourd'hui que la Chambre doit procéder à la nomination de la commission de 33 membres chargés d'examiner le projet du budget pour 1883.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance du travail que cette commission aura à faire et des décisions qu'elle devra prendre. Les événements de Tunisie, les grands travaux publics, les dépenses nécessitées par les nouveaux projets de loi sur l'instruction primaire, plusieurs autres causes ont imposé au trésor des charges nouvelles qui ne permettent pas — pour cette année du moins — de continuer la politique des dégrèvements.

M. Léon Say a préparé un projet de budget dont on connaît l'économie générale, qui peut présenter des lacunes ou demander quelques modifications de détail, mais qui a le précieux mérite d'être en équilibre et de ne rien livrer à l'aventure.

Il est certainement des milieux où l'on n'en juge pas ainsi et où l'on verrait, peut-être, avec satisfaction la Chambre détruire l'œuvre laborieuse du ministre des finances et s'engager, elle et le gouvernement, dans des difficultés et des embarras dont ils auraient grand-peine à sortir.

La Chambre saura, nous l'espérons, éviter ces erreurs, et pour les éviter, le mieux est, dès aujourd'hui de se préparer, dans ces réunions extra-parlementaires, à l'étude du projet de budget déposé par M. Léon Say,

et au choix des commissaires. Le budget de 1883 n'est point de ceux qu'on peut équilibrer par trente-six procédés différents, et nous croyons, — sans déclarer que l'œuvre de M. le ministre des finances soit parfaite — qu'il y aurait un certain péril à en déranger l'équilibre général.

La Chambre, nous en sommes convaincus, montrera son esprit politique et confondra ses adversaires.

Comme on le sait, la commission dite des diamants de la Couronne a adopté, à quelques légères modifications près, le projet du gouvernement au sujet de ces pierres improductives et dont la plupart n'ont aucune valeur artistique.

En mettant de côté ce qui mérite d'être conservé, comme le Régent, par exemple, auquel on ne pourrait trouver acheteur pour sa valeur véritable, et en envoyant à l'école des Musées et au Muséum d'histoire naturelle celles des pierres qui présentent un intérêt scientifique, il en restera encore pour une somme de dix à douze millions, dont l'emploi est déjà déterminé, sauf, bien entendu, ratification de la Chambre. Quand on dit que cet emploi est déterminé, on va un peu vite, car la destination rêvée par le gouvernement n'est pas celle projetée par la commission.

Le gouvernement voudrait consacrer le produit de la vente à la création d'une caisse

des musées. Avec les intérêts que produirait cette caisse, on pourrait acheter tous les ans pour environ 500.000 fr. de plus de tableaux et d'objets d'art qu'on ne peut le faire actuellement.

La commission, plus utilitaire, veut, elle, affecter les millions à recueillir, à la dotation d'une caisse des invalides du travail.

Quelle que soit d'ailleurs la destination adoptée par la Chambre, il faut se réjouir de voir tirer une utilité sérieuse d'un capital énorme qui avait dormi jusqu'ici dans les caves du ministère des finances.

Il se confirme que les conditions dans lesquelles vont être reprises les négociations commerciales avec l'Angleterre sont plus favorables que celles qui avaient servi de base jusqu'ici. Les deux gouvernements ont compris quelles pertes subiraient les commerces des deux pays, et tout paraît indiquer notamment que l'Angleterre s'est rendue compte que l'élévation de ses tarifs de douanes, d'après les calculs qui ont été faits, ne ferait qu'aggraver la situation, puisqu'en définitive ce serait toujours le consommateur qui paierait les frais de la guerre.

De son côté le ministère français comprend que les protectionnistes l'entraînent trop loin, et qu'une guerre de tarifs avec l'Angleterre finirait par être désastreuse. Ajoutez à cela les considérations purement politiques qui militent si énergiquement en faveur d'une entente commerciale, et vous pourrez prédire sans crainte qu'avant peu l'Angleterre et France seront d'accord pour

signer un bon traité de commerce.

Les ministres, qui se sont réunis jeudi matin au ministère des affaires étrangères, se sont particulièrement occupés du budget pour arrêter les explications qui seront fournies le 21 mars dans les bureaux à l'occasion de l'élection de la commission du budget. On a longuement examiné la situation qui serait faite au Cabinet dans le cas où la future commission du budget adopterait les vues de la commission générale des chemins de fer, et il a été à peu près décidé que si la combinaison adoptée par le ministre des finances était repoussée par la première de ces commissions, le ministère se retirerait.

C'est, d'ailleurs, la détermination que faisait prévoir la note publiée jeudi matin par le *Journal des Débats* que nous publions plus loin.

Le ministre des finances et son collègue des travaux publics se rendront aujourd'hui même à la commission générale des chemins de fer et y feront des déclarations en ce sens.

Le conseil s'est ensuite occupé d'une pétition dont le gouvernement a été saisi par la Chambre de commerce de Paris, au sujet de la procédure trop sommaire adoptée par les huissiers pour les protêts des effets de commerce dont le recouvrement est effectué par l'administration des postes.

Le ministre de la guerre a enfin annoncé à ses collègues qu'il leur soumettrait, dans le conseil de samedi le projet de loi sur le recrutement.

Les dépêches de Berlin continuent à

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(51) du 18 Mars 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Le jeune homme qui, jusque-là, avait tenu son regard mélancoliquement fixé à terre, releva subitement la tête, et il écouta anxieusement les paroles de son oncle.

Il n'avait jamais entendu parler que vaguement de celui qui lui avait donné le jour, et tout ce qu'il pouvait en apprendre l'intéressait au plus haut degré.

Sa mère notamment avait toujours gardé à ce sujet un silence qui ne s'expliquait point.

Aussi, s'écria-t-il avec feu :

— Oh ! parlez-moi de mon père. Je ne sais pour ainsi dire rien sur lui, car toutes les questions que j'ai jusqu'ici adressées à ma mère ou à sa famille sont demeurées sans réponse. Aujourd'hui que je traverse un moment important de ma vie, que je vais être forcé de me séparer de vous qui avez jusqu'ici été mon conseiller et mon guide, et qu'il me faudra seul lutter contre les difficultés de l'existence, aujourd'hui, mon oncle, vous pouvez, je crois, vous devez me parler en toute liberté. Oui, mon cher oncle, cela même

est un devoir pour vous ; car il ne saurait rester la moindre ombre sur mon passé, et je ne dois point moi-même laisser dans l'obscurité une partie de mon avenir. Parlez, mon oncle ! Qui est mon père ? est-il mort ? ou bien indiquez-moi où je pourrai le retrouver.

Le jeune homme avait prononcé ces mots avec fermeté, presque avec vivacité, et son vieil oncle laissa retomber sa tête, en prenant une contenance presque embarrassée.

Il devait éprouver quelque répugnance à se rendre au désir, pourtant bien naturel, de son neveu ; car il garda un moment le silence ; une lutte parut s'être engagée dans son for intérieur.

Était-il retenu par une fausse honte ? ignorait-il ce que Hubert lui demandait avec tant d'insistance ? ou bien redoutait-il de découvrir une tache qui couvrirait le passé de la famille du jeune homme.

Quoi qu'il en soit, il prit bientôt la parole et dit d'un ton décidé :

— Tu as raison, Hubert ! maintenant que nous allons nous séparer pour longtemps, peut-être pour toujours, rien de ce qui concerne ta famille ne saurait demeurer inconnu pour toi ; je vais t'apprendre tout ce que je sais ; ce n'est pas grand-chose, et peut-être vaudrait-il mieux que tu restasses, comme jusqu'à présent, dans l'ignorance de ces détails. Tu n'as point cependant à rougir de ce que tu vas apprendre, ajouta-t-il, en voyant le jeune homme baisser les yeux, et un tremblement presque imperceptible s'emparer de tout son corps ; beaucoup de choses demeureront obscures et seront difficiles à justifier néanmoins,

même après les avoir apprises, tu pourras marcher la tête haute dans le monde. Ecoute, ceci sera bientôt dit :

« Mon père, le père de ta mère, ton grand-père par conséquent, était, tu l'ignores sans doute, l'un des plus riches négociants de Cologne ; la raison sociale, au *Gamin*, était connue fort avantageusement et estimée à l'égal des plus grandes maisons européennes sur tous les marchés de l'univers, les propres vaisseaux de la maison amenaient d'Amsterdam et Rotterdam à Cologne les nombreuses marchandises que mon père vendait dans le monde entier.

« La grande et magnifique maison où ta mère et toi vous occupiez quelques petites chambres nous appartenait autrefois ; c'est là que nous avons passé nos premières années, ma sœur Marie et moi. Je devais faire de fortes études, et ensuite, muni de toutes les connaissances qui m'eussent permis de me vouer à n'importe quelle carrière libérale, je devais prendre la suite des affaires de mon père.

« Mais il devait en arriver autrement.

« Quand ma sœur eut ses dix-neuf ans, apparut à Cologne un jeune étranger dont les manières élégantes avaient séduit tout le monde et lui avaient rapidement ouvert l'accès dans les meilleures familles de la ville.

« Notre père fit sa connaissance dans un des salons les plus élégants de la ville et lui ouvrit également sa maison.

« Ma sœur Marie, dont la remarquable beauté, la richesse et la bonté de cœur, avait déjà attiré maint prétendants, sans qu'aucun d'eux pût jamais

réussir à lui plaire, Marie, ta mère, se trouva fascinée par l'élégant étranger qui disait voyager pour son plaisir et se faisait appeler Jean Walbot ; il se distinguait, en effet, par tout son être, des jeunes gens que Marie avait jusque-là eu l'occasion de voir dans la maison de notre père ; ses manières étaient insinuantes, il plaisait à tous, il avait réellement quelque chose de séduisant qui ne se rencontre que dans les classes de l'aristocratie.

« Il nous charma tous, mais surtout la pauvre et innocente Marie, qui bientôt avoua à son père qu'elle ne pouvait plus vivre sans l'élégant et aimable étranger. Comme, d'un autre côté, Walbot parut également épris des incontestables qualités physiques et morales de ma sœur, il avait demandé sa main à mon père, celui-ci, d'ordinaire si sévère, se rendit au vœu de sa fille bien-aimée, et c'est ainsi que cet homme qui jusqu'alors nous avait été entièrement inconnu devint le mari de ma sœur.

« Ce résultat ne fut point atteint sans difficultés, car Walbot ne put justifier qu'imparfaitement son origine.

« Il eut avec le père une entrevue intime qui dut entièrement satisfaire ce dernier, d'ordinaire pourtant si minutieux et si rigide, quand il s'agissait de prendre une décision importante ; bref, non-seulement il ne fit plus aucune opposition à ce mariage, mais il usa de toute son influence pour le rendre civilement et religieusement possible.

(A suivre).

nous entretenir de la santé de M. de Bismarck qui serait loin de s'améliorer. A la névralgie, dont les attaques sont intermittentes, serait venu se joindre la grippe. Il est vrai que les maladies de M. de Bismarck sont toujours suspectes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 mars.

Après l'adoption de deux projets d'intérêt départemental, l'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat sur l'administration de l'armée.

L'urgence est déclarée.

M. Margain dit qu'il ne se propose pas de renouveler les longs débats auxquels cette loi a donné lieu. On doit regretter que la commission ait cru devoir présenter une loi qu'elle reconnaît imparfaite et qu'on pourrait qualifier de mauvaise. L'orateur déclare qu'il ne peut accepter la responsabilité de voter cette loi et de consacrer un aven d'impuissance. La loi est une loi de lassitude. Le contrôle n'est pas organisé.

M. Marmottan examine la loi au point de vue spécial du service de santé. Il regrette les modifications introduites dans cette partie par le Sénat, néanmoins, il votera la loi.

M. des Roys critique le projet de loi surtout au point de vue de l'organisation du personnel.

M. Farcy, président de la commission, dit que la Chambre, en élisant les commissaires, a manifesté l'intention de voter la loi telle qu'elle revenait du Sénat. Depuis dix ans, il n'y a pas d'administration de l'armée et cette situation ne peut se prolonger davantage. Le ministre de la guerre est d'accord avec la commission pour demander le vote de la loi sans amendement.

C'est ce que vient confirmer le ministre de la guerre.

La Chambre passe à la discussion des articles.

Les articles 1 à 46 sont successivement adoptés.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

M. le président indique l'ordre du jour de la séance de samedi.

La discussion de deux projets de loi relatifs à l'introduction des viandes salées est fixée à jeudi prochain.

La prochaine séance aura lieu samedi.

SENAT

Séance du 16 mars.

M. Berlet, sous-secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies, présente un projet de loi déjà adopté par la Chambre des députés, et relatif au chemin de fer du Sénégal.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire. La discussion s'ouvre sur l'article 3 qui supprime le droit d'inspection et de surveillance des ministres des cultes dans les écoles primaires.

M. de Gavardie développe un amendement, mais l'article 3 est adopté tel que l'a présenté la commission.

L'article 4 pose le principe même de l'obligation.

M. Chesnelong en demande le rejet. Il le combat à l'aide des arguments qu'il a déjà employés lors de la première délibération.

M. Ribière répond au précédent orateur. Il a confiance dans l'avenir, et il espère que le pays reconnaîtra à l'application combien la loi est bonne et salutaire.

M. Oscar de Vallée combat l'obligation que la loi, telle qu'elle a été formulée, a rendue intolérable.

M. de Ravignan et M. Buffet parlent successivement contre la loi. M. Buffet dit qu'il pourra arriver que l'instituteur donne un enseignement moral directement contraire à la conscience des familles catholiques. Une telle tyrannie contre la conscience n'est pas dans le pouvoir du Parlement.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, dit que la neutralité de l'école sera assurée de la façon la plus stricte.

M. Chesnelong dépose un amendement ainsi conçu : « Rédiger comme suit l'article 4 : l'instruction primaire pourra être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles par le père de famille lui-même, ou par toute personne qu'il aura choisie. Elle n'est pas obligatoire. »

La demande en ayant été faite, il est procédé au scrutin secret à la tribune, par appel nominal.

L'amendement Chesnelong est rejeté par 140 voix contre 88.

L'article 4 est adopté.

La prochaine séance est fixée à samedi prochain.

Revue des Journaux

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DU CABINET

On lit dans le Journal des Débats :

Le cabinet, on peut le dire, s'est constitué

sur un programme qui a été concerté entre les hommes politiques réunis autour de M. de Freycinet ; et la politique financière a été spécialement entre eux l'objet d'une discussion préalable et d'un accord qui a trouvé sa formule dans les trois mots : ni conversion, ni émission, ni rachat.

C'est cette formule que le budget consacre et qu'il applique avec résolution et réserve tout à la fois à la solution des gros problèmes engagés. Le budget extraordinaire sera-t-il maintenu dans sa forme ancienne, c'est-à-dire en étant alimenté tous les ans par 500 millions d'émissions ? En sera-t-il allégé non seulement cette année, mais les années suivantes par une entente avec les Compagnies de chemin de fer ?

Cette année, le concours des Compagnies consiste dans le remboursement d'un capital précédemment avancé ; dans les années suivantes, le concours des Compagnies consistera dans ce qu'on appelle l'infrastructure des lignes qui leur seront concédées ou affermées pour quinze ans.

C'est là le point important et en même temps décisif du budget. Si la Chambre n'y adhère pas, le cabinet aura vécu.

Nous ne conseillerons pas au ministre des finances de se retirer au cas où les commissaires paraîtraient peu favorables ou même hostiles au budget, par ce qu'il est important, en politique, que les explications aient lieu à la tribune et que les responsabilités soient prises clairement devant le pays. Mais il est évident que le cabinet subsistera ou périra selon que les principes du budget seront, après discussion publique, acceptés ou rejetés.

On lit dans le Siècle :

Il faut que la Chambre sache entendre la vérité. Une grosse faute vient d'être commise. Dans la séance de samedi on a nommé une commission chargée d'examiner une proposition de M. Papon sur le rachat des chemins de fer et cette commission est en majorité favorable au rachat. La première impression produite sur le public a été la stupéfaction. Le choix d'une commission ainsi constituée ressemble à un refus anticipé que la Chambre oppose au nouveau projet de convention conclu par le gouvernement avec les compagnies, et comme ce projet est la clef de voûte du budget de 1883, on serait amené à en conclure que la Chambre veut repousser ce budget et renverser le ministère. L'émotion a été assez vive pour déterminer une baisse des rentes sur le marché des capitaux. Il est certain que la Chambre n'a pas les intentions qu'on lui attribue. Le rachat des chemins de fer, qui eût été difficile et périlleux il y a quelques années, est aujourd'hui absolument impossible ; il suffit pour s'en convaincre d'examiner la situation financière dont M. Léon Say vient de tracer le tableau dans l'exposé des motifs du budget de 1883. La chose saugrenue qu'on nomme la proposition Papon n'a aucune chance d'être adoptée, et si on ose la produire à la tribune, nous ne craignons pas de prédire qu'elle succombera sous le ridicule. Mais on n'en est que plus fondé à se montrer surpris que la Chambre, qui doit se rendre compte de l'impossibilité du rachat, ait élu une commission favorable à cette opération, et surtout ait cru devoir faire cette manifestation quand le budget présenté par le gouvernement repose sur des combinaisons qui, au lieu d'exproprier les compagnies, affermissent leur autonomie. Il est présumable que si beaucoup de députés n'avaient pas été absents des bureaux, d'autres choix auraient prévalu ; mais l'effet du vote de samedi n'en est pas moins déplorable. Le moindre jugement que nous puissions exprimer sur ce vote est qu'il dénote une méconnaissance singulière et de notre situation budgétaire et des tendances du sentiment public en matière de chemins de fer.

La question des chemins de fer.

II

Nous avons établi, dit le XIX^e Siècle, d'une façon qui nous paraît irréfutable, la nécessité qu'il y a pour tout le monde, si on ne rachète pas les chemins de fer immédiatement, d'adopter un *modus vivendi* d'une durée assez longue pour que les Compagnies puissent raisonnablement

être tenues aux améliorations que nous désirons voir s'accomplir. Nous avons ensuite abordé l'étude d'une de ces améliorations, qui touche de plus près le public, c'est-à-dire les facilités données aux voyageurs de toutes classes et la réduction du tarif, réduction qui peut grandir progressivement si l'Etat veut consentir de son côté à une réduction de l'impôt ; cette réduction s'applique également aux transports à grande vitesse, qui assurent l'approvisionnement de Paris. Nous voulons continuer aujourd'hui l'étude des améliorations projetées, tant pour les tarifs généraux que pour les tarifs spéciaux de la petite vitesse. Mais l'émotion causée dans le monde des affaires et à la Bourse de Paris par la nomination d'une commission parlementaire qui paraît assez mal éclairée encore pour ne pas comprendre la nécessité du *modus vivendi* dont nous parlions, nous amène à traiter d'abord de la partie du projet de convention qui règle financièrement l'exécution des lignes nouvelles et l'exploitation des réseaux en activité.

On n'ignore pas que des divergences de vues, d'ailleurs grossières et exploitées par la politique, se sont manifestées entre M. de Freycinet et M. Léon Say. Le premier, qui a raison, ne veut pas abandonner ses grands projets d'amélioration de nos réseaux intérieurs et tient à donner à notre industrie nationale un aliment dont elle a besoin. Le second, qui n'a pas tort, est opposé à des projets d'emprunt grossissant éternellement notre dette flottante. La transaction entre des idées également sages et légitimes s'était tout justement faite grâce au projet d'accord entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans, projet qu'on peut considérer comme typique et devant servir de modèle aux conventions futures de l'Etat avec les autres Compagnies.

Rassurée contre le rachat pour une période de quinze à dix-sept ans, la Compagnie d'Orléans s'engage à rembourser par anticipation à l'Etat, dans un délai *maximum* de cinq ans à partir du 1^{er} juillet 1883, la dette qu'elle a contractée au titre de la garantie d'intérêt de l'Etat. C'est une somme de deux cents millions qui tombe de la sorte dans les caisses de l'Etat, sans rien coûter aux contribuables. Elle permet au ministre des finances de nous assurer nos budgets en équilibre et peut-être même, par des opérations de trésorerie, de nous offrir la bonne aubaine de quelque dégrèvement immédiat.

En outre, la Compagnie d'Orléans qui, je le répète, doit être considérée comme agissant pour toutes les grandes Compagnies, vient aider à l'exécution des grands travaux préconisés par M. de Freycinet. La Compagnie d'Orléans prend à ferme une partie du troisième réseau, c'est-à-dire de ce réseau de l'Etat dont l'exploitation a donné lieu à tant de mécomptes, et elle rectifie de cette façon son parcours intérieur. Cet affermage, dans des conditions semblables à celles consenties pour l'exploitation provisoire de certaines lignes de l'Etat par la Compagnie de l'Est, ne se borne pas à l'exploitation de lignes existantes. La Compagnie s'engage à achever une partie des lignes projetées pour assurer l'harmonie nécessaire au réseau. Dans une proportion qui reste à déterminer, l'Etat et la Compagnie interviendront dans les constructions de lignes nouvelles. Ce qui est admis en principe, c'est que le réseau d'Orléans et le chemin de fer de l'Etat, par une délimitation plus logique des tracés, cesseront de se faire une concurrence sans utilité pour le public, puisque les tarifs du chemin de l'Etat sont supérieurs à ceux de la Compagnie ; c'est encore que les travaux utiles pourront être faits sans emprunter, grâce au concours de la Compagnie. J'ajoute que les lignes à exécuter seront données à l'industrie privée, qui, pour des raisons que nous avons longuement exposées déjà, construit plus vite et à meilleur compte que l'Etat.

En résumé, on peut dire que le projet de convention avec l'Orléans réserve tous les droits de l'Etat en matière de rachat, ne choquant même pas les théoriciens qui veulent que l'Etat soit le seul agent des transports en France, puisqu'ils pourront opérer le rachat dans quinze ans, après une expérience plus complète et dans de meilleures conditions de l'exploitation directe du troisième réseau. Et on doit ajouter que cette convention a le mérite tout particulier d'arriver à son heure pour résoudre certaines difficultés qui n'étaient pas sans inquiéter ceux de nos dé-

putés qui ne se payent pas de grands mots. Faciliter la circulation des voyageurs, abaisser les tarifs sans faire payer aux contribuables le prix de cet abaissement, les unifier, le plus qu'il est possible, sans faire cependant disparaître la légitime distinction entre la marchandise qui voyage par petites quantités et la marchandise qui circule à wagons pleins ; améliorer et compléter les réseaux existants, donner du travail aux ouvriers, accorder satisfaction aux intérêts locaux, et cependant ne pas déséquilibrer le budget et ne point abuser des ressources de l'emprunt, tel était le difficile problème qui s'imposait à nous. On peut affirmer que la convention projetée le résout en ces termes essentiels. C'est une solution empirique, comme le sont toutes les solutions que la politique conseille. Elle tient compte des théories, en les réservant toutes ; mais elle tient compte aussi des intérêts et des circonstances, ce que les esprits politiques et pratiques ne manquent jamais de faire.

Nous reviendrons sur cette question d'une importance capitale, en exposant, pour finir, les dernières concessions obtenues de la Compagnie d'Orléans, au point de vue des tarifs de la petite vitesse.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Ecole prim^e supérieure de Montcuq.

(Extrait du rapport de M. Puiseux, inspecteur général.) (Suite).

Eu égard à la dépense, ces devis ne s'élevaient pas à une somme inférieure à 80.000 fr. M. le maire se faisait fort de les faire approuver par le conseil municipal, et j'ai appris tout récemment que ce conseil avait émis un vote favorable. C'est une bien grosse dépense pour une petite localité de 2200 habitants. Mais celle-ci espère que vous lui tiendrez compte, Monsieur le ministre, de son initiative et de ses efforts, pour inaugurer, dans cette contrée fort arriérée encore, l'enseignement supérieur, et que vous voudrez bien lui venir en aide.

J'ai pu, pendant deux jours, m'entretenir avec le maire, M. Valat, avec l'ancien maire, aujourd'hui juge de paix du canton, avec de gros propriétaires des environs (c'était un jour de foire) ayant leurs enfants en pension à Montcuq ; chez tous, j'ai trouvé un entraînement intelligent vers la propagation de l'enseignement primaire supérieur. Certainement, on espère dans le concours de l'Etat ; mais en attendant on prend l'initiative des sacrifices, et on se met à l'œuvre ; certainement aussi, il y a des lacunes et des inexpériences mais c'est un progrès dans des voies nouvelles et il y a déjà des résultats. Ce mouvement, je l'avais déjà constaté dans les petites villes de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, à Ribérac, à Castel-Sarrasin, à Beaumont de Lomagne. Il y a là des tendances à encourager et surtout à ne pas décourager. Maintenant ces efforts sont-ils destinés à Montcuq à rester stériles ? Je ne le crois pas ; et ce que j'ai trouvé au mois de décembre 1881 me donne à penser qu'ils porteront leurs fruits.

Situation scolaire. Personnel enseignant.

— Le directeur, M. Frayssi, m'a fait l'effet d'un homme intelligent et instruit. Pourvu du brevet supérieur et du certificat d'aptitude à l'inspection primaire, il compte 17 années de service dont 6 dans les écoles primaires supérieures. Il remplit donc toutes les conditions légales et morales pour diriger un établissement d'enseignement primaire supérieur. Il jouit d'un bon renom dans le département. Ce sont ces divers titres qui l'ont fait appeler à la tête de l'école de Montcuq. Il a, pour répondre à cet appel, abandonné l'importante école élémentaire de Prayssac.

M. Frayssi réunit, comme je l'ai dit, sous sa direction l'école élémentaire et l'école supérieure ; il est secondé dans cette dernière par deux maîtres adjoints pourvus du brevet supérieur avec lesquels il partage l'enseignement. Il a pris pour sa part la morale et l'enseignement civique, la lecture et l'explication des textes. Un des adjoints est chargé des parties littéraires et de la musique, l'autre de parties scientifiques, du dessin et de la gymnastique.

Elèves. — Les élèves qui appartiennent à l'enseignement primaire supérieur étaient à l'époque de ma visite, au nombre de 48. Ce chiffre s'est accru d'une unité (à ma connaissance) par suite de la nomination d'un sixième boursier que vous avez récemment envoyé à Montcuq, au 1^{er} février dernier.

Ces élèves sont jusqu'à présent répartis en deux années d'études : 27 dans la première et 22 dans la seconde.

Enseignement. — L'enseignement m'a paru atteindre une bonne moyenne.

L'Ecole de Montcuq a un bon renom dans le département. En mai 1881, elle a obtenu à l'exposition scolaire de Cahors une médaille d'or pour l'ensemble de ses travaux.

D'après ce qui précède, j'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le Ministre :

1° De continuer à confier des boursiers à cette école ;

2° Lorsque les plans et devis concernant la reconstruction de l'Ecole vous auront été soumis et auront été approuvés par vous, d'accorder à la ville de Montcuq, et pour cet objet, une subvention aussi large que possible ;

3° D'accorder à cette même école primaire supérieure une subvention pour achat de matériel scientifique (physique, chimie, histoire naturelle) et, s'il est possible, une collection de reliefs en plâtre pour l'enseignement du dessin.

Veuillez agréer, etc.

L'Inspecteur général,
Signé : L. PUISEUX.

Jedi dernier, 16 du courant, un accident de voiture est arrivé entre Cavanès et Arcambal. La route se trouvant obstruée par les travaux du chemin de fer en construction, la voiture qui fait le service de Cahors à Limogne a été renversée, un des voyageurs a eu une contusion à la tempe gauche et le conducteur a eu un bras fracturé.

Le lait, qui est pour ainsi dire d'un usage général, s'est amélioré sensiblement en qualité, depuis l'énergique campagne de M. le commissaire de police contre les falsificateurs ; néanmoins, dans la visite générale qui a été faite vendredi matin, un échantillon contenant un quart d'eau a été saisi et procès-verbal a été dressé contre la femme Miquel, de Bégoux.

Le Journal de Lot-et-Garonne rapporte qu'à la foire de Villeneuve de Duras du 15, un terrible accident vient d'arriver : vers 1 heure de l'après-midi, et au moment où le foirail se trouvait garni de bestiaux, il y a eu une panique générale, une paire de bœufs s'est épuantée. Après cette paire une autre, puis une autre, ainsi de suite, enfin, dans un clin d'œil et presque instantanément tout le foirail a été évacué, hommes, femmes et enfants cherchaient un abri, les uns grimpaient sur les arbres, les autres s'enfuyaient dans les maisons où dans les établissements environnants. Jamais on n'avait vu une panique aussi extraordinaire ; il y a eu une cinquantaine de personnes contusionnées, dont trois si grièvement blessées que leur état inspire des craintes sérieuses.

Mercredi matin, à dix heures, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 67° tirage trimestriel au sort des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la ville de Paris, en vertu de la loi du 12 juillet 1856. A ce tirage, il a été extrait de la roue 1,028 numéros, dont les 21 premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Numéro 453,343, 150,000 fr. — Numéro 40,893, 50,000 fr. — Les quatre numéros suivants, chacun 10,000 francs : 297,011, 73,128, 589,011, 540,022. — Les cinq numéros suivants, chacun 5,000 francs : 16,582, 447,054, 432,807, 333,120, 172,362. — Les dix numéros suivants, chacun 2,000 fr. : 364,913, 353,364, 39,274, 438,439, 350,834, 113,741, 416,432, 365,573, 518,818 et 180,910 : soit un total de 285,000 fr.

Les 1,007 autres numéros sont remboursables au pair.

On écrit de Marseille, 15 mars.

La nuit dernière, à environ 400 mètres de la gare de Tarascon, un individu a pénétré dans un wagon du train n° 65, venant de Lyon, et dans lequel se trouvait M. Léon Savignol, inspecteur de la compagnie d'assurances « La Nationale ».

M. Savignol, après avoir essuyé trois fois le feu de l'assassin, lui a offert 250 fr. Le meurtrier s'en est emparé, puis il a fait feu une quatrième fois et a pris la fuite.

La victime de cette agression, qui avait reçu deux blessures, a été transporté à l'hôpital de Tarascon.

Revue Agricole

On sait depuis longtemps qu'il est possible, en faisant subir à l'avoine certaines préparations avant de la donner aux chevaux, de lui communiquer des propriétés nutritives supérieures à celles qu'elle possède dans son état naturel; ainsi on ne conteste pas l'utilité de l'avoine concassée, dont les éléments mis en contact plus intime avec les sucs de l'estomac, sont plus facilement digérés et assimilés. Mais le concassage exige un appareil coûteux et une certaine main d'œuvre.

On a proposé, non sans succès, de le remplacer par le trempage, qui facilite la mastication, et produit par suite, à peu près le même effet que le concassage.

M. Kalf a considérablement augmenté l'effet utile du trempage en y joignant la fermentation. Dans ce but, il met dans un récipient de capacité suffisante, l'avoine destinée à l'alimentation de ses chevaux pendant un jour; il l'arrose avec de l'eau très chaude, mais non bouillante, et remue la masse afin de faire pénétrer l'eau partout; il fait écouler l'eau six heures après par un trou percé dans le fond du vase, puis il laisse le tout en repos pendant deux jours. Le troisième jour l'avoine a acquis, par la fermentation, son maximum de qualités nutritives, et est prête à être mangée.

Il faut par conséquent trois vases, la préparation demandant trois jours.

M. Kalf assure que ce procédé lui permet de réduire dans une proportion notable la quantité d'avoine qu'il donne à ses chevaux. La manipulation n'est pas compliquée, et l'ontillage est fort simple, puisqu'il se réduit à trois vases pareils, pour lesquels on peut employer, par exemple, de vieux tonneaux sciés en deux et munis d'un robinet.

Ce procédé peu coûteux, nous a paru digne d'être recommandé de préférence à celui qui consiste à réduire l'avoine en farine propre à faire du pain, qu'on fait manger aux chevaux.

Puisque nous sommes sur le sujet de l'alimentation des animaux, signalons aux éleveurs un produit qui est apprécié depuis longtemps en Angleterre pour la nourriture des veaux et des poulains, et que M. Pilter, le grand fabricant d'instruments agricoles, cherche à vulgariser en France. C'est une poudre nommée *lactina Bowick*, qui, délayée dans l'eau, donne un liquide capable de remplacer le lait, et dont le prix de revient est d'environ quatre centimes par litre. Les essais faits dans plusieurs fermes du Nord et du centre de la France ont été très favorables à l'emploi de la lactina : les jeunes animaux s'en montrent très friands, s'en trouvent fort bien, et prennent largement leur développement normal.

A l'analyse, la lactina se trouve renfermer 5 0/0 de matières grasses, 15 0/0 de matières azotées, 3 1/2 0/0 de matières minérales, contenant principalement des phosphates alcalins. Elle est fabriquée avec le mélange de plusieurs substances, notamment de la farine d'orge germée, de la farine de lentilles, de la canne à sucre, etc. Le produit qu'elle fournit par son mélange avec l'eau ressemble au lait de vache par la couleur, l'odeur et la saveur. On le donne aux jeunes animaux dans de la bouillie étendue de lactina à la place du lait; on commence à partir du huitième jour après la naissance à remplacer progressivement le lait par la lactina, de façon à donner la lactina seule à partir du quinzième jour.

Ce produit nous paraît appelé à rendre des services aux éleveurs. Mais quelle ressource pour l'industrie, déjà si florissante, de la falsification du lait ! MM. les vérificateurs seront bien d'y veiller.

La peste bovine a disparu en Allemagne; le décret qui défendait l'importation du bétail de ce pays vient d'être rapporté. Le fléau règne encore dans une partie de la Turquie et de la Russie.

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 31 fr. 50. — Seigle, 21 fr. 25. — Orge, 20 fr. 75. — Avoine, 21 fr. 00.

Vins. — Il y a quelques bruits de baisse sur certains marchés.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette.

Bœufs, 1 fr. 16 à 1 fr. 66, suivant la qualité.
Vaches, 1 fr. 04 à 1 fr. 55. id.
Taureaux, 1 fr. 08 à 1 fr. 36. id.
Veaux, 1 fr. 70 à 2 fr. 30. id.
Moutons, 1 fr. 80 à 2 fr. 14. id.
Pores gras, 1 fr. 52 à 1 fr. 60. id.

P. S. — Dans notre dernière Revue, une erreur typographique nous fait parler de pépinières de Lot-et-Garonne, établies à Montauban. C'est Monbrant qu'il faut lire.

C.....

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 41 au 48 mars 1882.

Naissances.

Boisset, Edouard, rue Mirépoises, 15.
Lajunie, Marie, rue Lastié, 23.
Delmas, Pierre, à Toulousque.
Mateu, Emile, rue Labarre, 28.
Chansarel, Henri, rue St-Barbe, 5.
Graux, Gustave, hôtel de la Préfecture.
Marty, Alfred, rue Soubirous, 15.

Décès.

Capouin, Jeanne, s. p., 70 ans, boulevard Sud, 4
Larnaudie, Antoine, propriétaire 77 ans, rue Lastié, 23.
Foissac, Jean-Jacques, cultivateur, 72 ans, au Payrat.
Sarrabayrouse, Jean-Marie, soldat. 7^e deligne, 22 ans, célibataire (hospice).
Tardieu, Marie, s. p., 71, rue Labarre.
Couderc, Henri, 2 ans, à St-Henri.
Mulle, Jeanne-Marie, s. p., 87 ans, place St-Urcisse, 2.
Despax, Boniface, chiffonnier, 74 ans, rue des Boulevards, 18.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du samedi 18 mars 1882.

DIVORÇONS

Pièce en trois actes de Victorien Sardou.

Lundi 20 mars 1882.

SERGE PANINE

Pièce nouvelle en 5 actes de M. Ch. Ohnet

PRINCIPAUX INTERPRÈTES :

M^{me} MÉA est une comédienne de premier ordre; une partie de la province a pu juger dans *Angelo*, de Victor Hugo, quelle joua dernièrement en tournée avec un immense succès elle compte à son actif, à Paris, tant au théâtre de l'Odéon que dans d'autres, de nombreuses et brillantes créations.

La carrière artistique de M^{me} Méa la désignait donc naturellement à l'attention de l'auteur de *Serge Panine*. Nulle mieux qu'elle, en effet, n'était capable d'incarner d'une façon aussi magistrale et aussi parfaite le type complexe de M^{me} Desvarenes, l'héroïne du roman et de la pièce de M. Georges Ohnet.

M. Henri LUGUET, après avoir passé successivement au Théâtre-Français, à l'Odéon, au Vaudeville, où il fit plus de 40 créations, se fixa définitivement à la Porte-Saint-Martin. Là, au milieu de la brillante pléiade des Frédéric Lemaître, Mélingue, Dumaine, etc., dont il faisait partie, il créa près de 100 rôles, dont les principaux sont : *Crillon* dans la *Belle Gabrielle*, *l'Honneur de la Maison*, *Agamemnon* dans *l'Orestie*, *François 1^{er}* dans *Benvenuto Cellini*, *l'Outrage*, *Louis XIV* dans le *Comte de Lavernie*, *La Pérouse*, etc., etc. Il joue le rôle de *Cayrol* dans *Serge Panine*.

M. MONTLOUIS, réunit toute les qualités exigibles pour jouer le rôle brillant de *Serge Panine*. Après avoir passé à l'Odéon, M. Mont-Louis fit partie successivement des théâtres de la *Gaité*, du *Vaudeville* et de l'*Ambigu* où, dans différentes créations, il fit applaudir ses qualités de chaleur, de charme et de distinction.

M^{lle} Jeanne MÉA est à l'aurore de sa carrière; elle est la digne élève de sa mère, dont elle possède le tempérament dramatique. Il fallait, pour représenter, sans en atténuer l'importance, le rôle de *Jeanne de Cernay* dans *Serge Panine*, une jeune fille à la beauté étrange, à la nature énergique et passionnée. M. Georges OHNET, en choisissant M^{lle} Jeanne MÉA, en la découvrant pour ainsi dire, a fait preuve d'un goût rare et d'une perspicacité plus grande encore.

M. MANDASTI, (*Maréchal*), dans *Serge Panine*, compte également à son actif plusieurs créations à Paris. La plus brillante est certainement le rôle d'*Ange Pitou* dans la *Fille de Madame Angot*.

M. Pierre LUGUET est un jeune comédien qui, de même que M^{lle} MÉA, marche dignement sur les traces de son père. Il débuta dernièrement à Paris, sur le troisième Théâtre-Français.

Dernières Nouvelles

— Le gouvernement a préparé et il va déposer à la Chambre un important projet de loi qui a pour but de faciliter le fonctionnement de la caisse des retraites et d'en accroître les avantages au profit des Sociétés de secours mutuels. Ce projet implique un crédit total de 42 millions, qui doivent recevoir l'affectation suivante :

1° 25 millions sont d'ores et déjà nécessaires pour combler le déficit qui est résulté pour la caisse des retraites, de la différence entre les intérêts qu'elle paye ou capitalise et ceux qu'elle retire de ses emplois de fonds; 2° 10 millions seront mis en réserve afin de couvrir, à l'avenir au moyen de leur revenu, cette même différence d'intérêts pour les opérations nouvelles; 3° Enfin une autre somme de 10 millions sera spécialement affectée au paiement de l'insuffisance résultant pour la caisse des retraites de ses rapports avec les Sociétés de secours mutuels.

— La commission chargée de l'examen de la proposition de M. Boisset tendant à l'abrogation du Concordat a constitué aujourd'hui son bureau. Elle a élu M. Paul Bert président par 11 voix contre 10 données à M. de Marcère.

— La commission de la réforme judiciaire a examiné ce matin la question du jury en matière correctionnelle. Elle a paru favorable à l'adoption du principe; cependant elle n'a pas pris de décision.

Dans les conseils du gouvernement il a été officiellement décidé que, malgré la pression exercée par certains députés, le retrait des troupes expéditionnaires de la Tunisie n'aura pas lieu.

Le rappel de nos soldats, on en a la certitude, serait suivi immédiatement, non seulement d'une insurrection locale, mais d'un envahissement de la Régence, et ce soulèvement aurait pour conséquence de mettre en danger toutes nos autres possessions en Afrique.

— On commente beaucoup la note des *Débat* disant que si le budget n'est pas voté tel qu'il est, le cabinet se retirera.

Paris, 17 mars.

Marseille. — Le palais de cristal est entièrement brûlé, aucun accident de personnes n'est signalé.

Tunis. — Le chancelier du consulat français et le comte Sancy ont été attaqués noctamment par deux nationaux italiens. Les agresseurs ont été arrêtés et ont été conduits au consulat italien.

Bourse de Paris.

Cours du 16 mars

| | |
|-------------------------|--------|
| Rente 3 p. % | 83.15 |
| — 3 p. % amortissable | 84.20 |
| — 3 p. % amort. nouveau | 00.00 |
| — 4 1/2 p. % | 112.50 |
| — 5 p. % | 116.55 |

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 16 mars 1882.

La liquidation a été on ne peut plus facile à Londres; pourquoi n'en serait-il pas de même à Paris? Les préoccupations des acheteurs n'étaient, du reste, pas bien vives; car il ne s'est, autant dire, pas traité de reports par anticipation. La plupart des primes vendues au 15 ont été abandonnées; le prix de revent des titres s'est trouvé diminué d'autant aux mains des gros porteurs qui ont à les repasser au public.

Les préoccupations politico-financières pèsent depuis quelques jours sur le marché; les affaires sont moins nombreuses; le 5 0/0 fait 116.60, le 3 0/0 83.20 ex-coupons, l'amortissable 84.20.

Les institutions de crédit sont hésitantes; la Banque de France est cotée beaucoup plus haut au comptant qu'à terme, les variations de son bilan sont dans le même sens que les semaines précédentes.

Les actionnaires de la Banque nationale sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au siège social, 11, rue Lepelletier, pour le mercredi 12 avril. Tout porteur de 20 actions peut assister à l'assemblée ordinaire, tout porteur d'un nombre quelconque de titres peut assister à l'assemblée extraordinaire.

Les Chemins français sont lourds aux environs de leurs cours précédents.

Le Suez qui pendant les 4 premiers jours de la 2^e décade de mars a eu de grosses recettes, s'est relevé vers 2 500; le dividende du Gaz a été fixé à 78.50, ses actions ont repris le cours de 1.650.

Le 5 0/0 italien a remonté au-dessus de 87.50, on est faible sur le 5 0/0 turc à 11.60 et sur l'Unité égyptienne à 328.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.



Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses **Vins de quinquina**, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : **Elixir vermifuge** contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — **Extrait fluide des 3 quinquinas**, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — **Liqueur de Goudron** contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — **Sirop pectoral et Pastilles des Chantres** contre les rhumes récents et anciens. — **Injection végétale** contre les écoulements, guérison assurée. — **Eaux de toilette**, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les **Spécialités** françaises et étrangères. — **Eaux minérales** de France et de l'Etranger. — Grand choix de **Bandages**, **Bas à varices** et articles d'Allaitement.

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82 :

| Producteurs directs. | Boutures | | Porte-Greffe : | |
|----------------------|----------|----------|-------------------|----------|
| | Boutures | Racinés. | Boutures | Racinés. |
| JACQUEZ, le cent. | 8 f. » | 35 f. » | RIPARIA, le cent. | 6 f. » |
| OPORTO, — | 6 » | 20 » | VIALA, — | 6 » |
| CUNINGHAM, — | 6 » | 25 » | CLINTON, — | 3 50 |
| HERBEMONT, — | 6 » | 25 » | TAYLOR, — | 3 50 |
| | | | SOLONIS, — | 7 » |

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET,

Rue de la Banque, 1, CAHORS.

Compagnie Parisienne de Voitures L'URBAINE

Société anonyme : Capital 18,000,000 de fr.

MM. les porteurs d'Obligations sont informés que le coupon d'intérêt n° 3 à échéance du 1^{er} avril 1882 sera payé à partir dudit jour aux conditions suivantes :

Au porteur : 11 fr. 65 — Nominatives : 12 fr. 125

CASINO MUNICIPAL DE LA VILLE DE NICE

MM. les porteurs d'actions et d'Obligations sont informés que le coupon d'intérêt, venant à échéance le 1^{er} avril 1882, sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes :

Actions au porteur : 11.655. — Nominatives : 12.425

Oblig. au porteur : 9.275. — Nominatives : 9.70

Chez M. HENRI de LAMONTA

Banquier, rue Taibout, 39, à Paris.

Propagande républicaine et agricole

18^e année — 18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :

P. JOISNEAUX & Eug. LIÉBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureaux du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés, de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de 6 fr. par an aux services qu'elle rend, et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez *gratis* le dernier numéro paru.

DENTS

et Dentiers à SUCCION sans crochets ni ressorts

chez l'Inventeur et son

Coopérateur

DR FATTET et FRISON

SEUL DENTISTE RÉCOMPENSÉ

CLASSE 6 — EXPOSITION UNIVERSELLE 1878

255, RUE St-HONORÉ, 255

EAU DE ZÉNOBIE ultra
LA COULEUR DES CHEVEUX
non SEULE PARFAITE POUR RÉTABLIR
Ce n'est pas une teinture, mais une Lotion bienfaisante qui agit et fortifie la chevelure en la recolorant.
FREG. MARTIN, rue de la Harpe, n° 2607
à Paris. — V. G. BOUQUIN, 10, rue de Valenciennes, à Paris.
Se trouve à Cahors, chez Breil, parfumeur, boulevard Nord; Dites, aîné, boulevard Sud.

LOU MORTYRE DE SENTO ESPERIO
Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par M. Justin GARY, curé de Cénévières
En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal
prix: 50 cent. et 60 cent. par la poste.

LA CONSTIPATION
la plus rebelle est guérie par la Casse-Izart, bonbon laxatif rafraichissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.
Prix de la boîte 2 fr. 50 : dépôt chez Monsieur FILHOL, pharmacien à Cahors.
Le Propriétaire-Gérant A. Layton.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomenteux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis canne gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.

Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine..... 36 fr. 20 fr. 11 fr.

— (B), 3 — — — — — 28 — 15 — 8 —

— (C), 2 — — — — — 20 — 11 — 6 —

— (D), 1 — — — — — 12 — 7 — 4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

Paris, 14, rue Saint-Lazare.